

L'histoire de nos Villages...

COULOMBS-EN-VALOIS.

Pas de magnifique château, pas de seigneurs célèbres aujourd'hui. Mais beaucoup mieux. Un village agricole à une trentaine de kilomètres de Meaux, perché au cœur d'un très joli site, avec quelques particularités et beaucoup de dynamisme.

Deux villages et quatre particularités.

La commune de Coulombs en Valois est le résultat de la réunion en 1964 de deux villages : Coulombs même et Vaux-sous-Coulombs. Ces deux villages sont très anciens puisqu'ils sont mentionnés dès le 12e siècle. L'abbesse de Chelles y avait droit de justice. Il est probable également que Jeanne d'Arc ait traversé le bourg lors de son voyage vers Reims. Mais là n'est pas l'originalité du village (le passage de Jeanne est revendiqué par tous les villages de la région et reste du domaine du probable, sans certitude aucune).

• Première particularité : Coulombs possède deux églises et qui plus est, deux très belles églises classées aux Monuments historiques.

L'église Saint-Martin, au centre de Coulombs, présente une partie romane, une autre gothique, une façade du 16e siècle et... un clocher du 17e siècle ! Le chœur du 17e siècle également est vaste, constitué de quatre travées à collatéraux. L'église Saint-Pierre, à Vaux, des 12e - 13e siècles, n'a rien à lui envier. Elle abrite de très jolies fresques de la fin du 14e siècle.

• Deuxième particularité : Le lavoir du « Vieux Coulombs », aujourd'hui isolé au milieu de la campagne, sur la route qui mène à Crouy-sur-Ourcq, se situait autrefois au cœur même du village ! (des vestiges d'anciennes habitations sont encore visibles). On en déduit donc que le village s'est déplacé mais la raison en reste inconnue.

• Troisième particularité : Coulombs et ses hameaux comptent de très nombreux lavoirs. Nous venons de parler de celui du « Vieux Coulombs ». Il faut en citer six autres ! Le lavoir de la Pissotte, rue de la

Dans la rue de la Pissotte, vous trouverez l'épicerie du village et, en face, le lavoir.



La place de la mairie (où se trouve aussi l'église) a été agréablement aménagée.

Pissotte bien sûr. Le lavoir de la rue du Puits d'amour. Le lavoir, sur la D17, du hameau de Bremoiselle. Celui du hameau de Certigny. Celui du hameau de Crotigny. Et bien sûr le lavoir de Vaux-sous-Coulombs.

• Quatrième particularité : comment appelle-t-on les habitants du village ? Ceci reste un mystère !

En vous promenant dans le village, ne manquez pas non plus le pigeonnier de la très belle ferme de la Grange.

Le nom du village fait d'ailleurs probablement référence aux pigeons, plus précisément aux colombes.

Une commune dynamique.

Le dynamisme de Coulombs a souvent fait l'envie des villages voisins !

Entre autres l'aménagement et la mise en valeur de la place de l'église. L'installation, il y a une quinzaine d'années déjà, d'un commerce alimentaire qui, avec le café qui existe toujours contrairement à d'autres villages, apporte de l'animation à la commune.

Des lavoirs sont restaurés et aujourd'hui, des bornes explicatives ont été placées dans les lieux qui présentent un intérêt touristique.

L'église de Vaux-sous-Coulombs



Panorama sur l'église de Coulombs-en-Valois

A savoir...

- Coulombs en Valois fait partie de l'arrondissement de Meaux et du canton de Lizy-sur-Ourcq
- 32 km au Nord-est de Meaux et en limite du département de l'Aisne
- Habitants : 603
- Superficie : 2340 ha
- Code postal : 77840
- Maire : M. François Cossut
- Tél. Mairie : 01 64 35 60 23
- Fax : 01 64 35 66 71
- Mail : coulombs-en-valois@paysdelourcq.fr
- A voir absolument :
 - Les deux églises (classées MH) (et à visiter si possible !)
 - Les lavoirs (restaurés ou en cours de restauration. Travail mené à la fois par la commune et par une toute jeune association *L'empreinte du Temps*). Pour plus d'informations : empreintedutemps.canalblog.com
- A admirer :
 - Le site vallonné
 - La vallée du Clignon
- A noter :
 - Plusieurs gîtes ruraux sont à votre disposition sur le territoire de la commune.
 - Vous trouverez de nombreux chemins de randonnée (entre autres « le circuit du Clignon »).